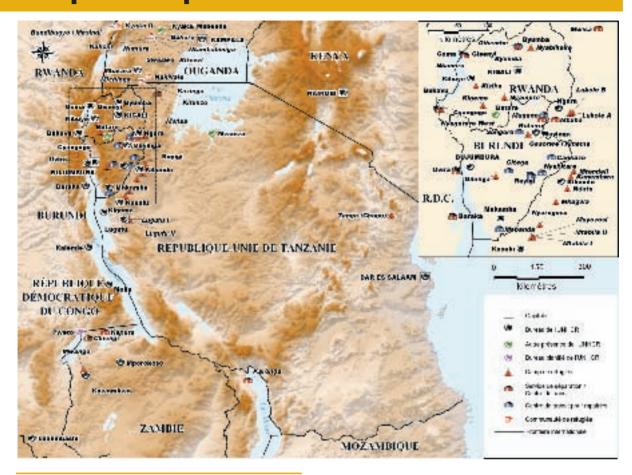
# République-Unie de Tanzanie



# Objectifs principaux

- Sauvegarder les droits des réfugiés originaires du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC) et de Somalie en offrant une protection internationale, ainsi qu'une assistance et des services essentiels.
- Permettre aux réfugiés burundais et congolais (RDC) de prendre une décision en connaissance de cause quant à leur éventuel rapatriement, et aider les réfugiés qui peuvent et veulent regagner leur pays à rentrer dans la dignité et la sécurité, à condition que la situation dans les pays d'origine s'y prête.
- Renforcer l'intégration des réfugiés qui ont reçu du Gouvernement l'autorisation de s'installer à titre définitif dans le pays et appuyer l'intégration sur place d'autres réfugiés s'il s'agit de la solution souhaitée et la plus appropriée.
- Proposer la solution de la réinstallation dans un pays tiers aux réfugiés qui ne peuvent demeurer en République-Unie de Tanzanie (Tanzanie) ou regagner leur pays d'origine.
- Mettre en œuvre des programmes spécifiques visant à assurer la sécurité des réfugiés tout en

- préservant le caractère civil des camps et à remédier aux problèmes causés par la violence sexuelle et sexiste, l'exploitation sexuelle, le paludisme et le VIH/SIDA.
- Veiller à ce que le Gouvernement tanzanien maintienne son appui aux réfugiés et aux demandeurs d'asile et à ce que la population demeure bien disposée à leur égard, en procurant des avantages tangibles aux résidents des zones qui accueillent des réfugiés.

Chiffres prévisionnels			
Population	Janv. 2006	Déc. 2006	
Burundi <sup>1</sup> (réfugiés)	365 600	259 900	
RDC (réfugiés)	142 500	107 000	
Autres réfugiés <sup>2</sup>	2 010	1 090	
Demandeurs d'asile	100	75	
Total	510 210	368 065	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les chiffres tiennent compte des réfugiés burundais vivant dans les sites d'installation de la région de Rukwa et Tabora

Total des besoins : 31 515 959 dollars E.-U.

Le chiffre indiqué pour janvier 2006 tient compte des réfugiés rwandais, somaliens et de diverses nationalités hébergés au camp de Mkugwa.

# Contexte

### Faits nouveaux

Les pénuries alimentaires chroniques qui avaient débuté en 2004 se sont poursuivies en 2005 et ont causé de graves problèmes de protection. Ainsi, le partage des vivres a suscité des disputes au sein des familles, accompagnées de violences domestiques, et les personnes qui ont été obligées de quitter la sécurité relative des camps pour aller chercher du travail ont été victimes d'agressions sexuelles et notamment de viols, ainsi que de tentatives d'exploitation sexuelle. L'augmentation de la mortalité des enfants de moins de cinq ans est également imputable aux pénuries alimentaires : bien souvent, les enfants en bas âge que leurs parents emmènent hors des camps ou laissent à la garde de frères ou de sœurs à peine plus âgés reçoivent des soins médicaux lorsqu'il est trop tard et l'on ne parvient pas à leur sauver la vie.

Les restrictions à la liberté de circulation des réfugiés, motivées par des incidents de sécurité et imposées pour la première fois en 2003, sont appliquées avec plus de sévérité depuis le début de l'année 2005. De même, les activités commerciales ont fait l'objet de restrictions, notamment au camp de Ngara, où la vente de certaines marchandises a été interdite et où des échoppes ont été détruites.

La population réfugiée assistée par l'UNHCR en Tanzanie a diminué de six pour cent seulement entre le début de l'année et la fin du mois d'août 2005; à cette date, le pays accueillait encore 566 000 réfugiés, répartis dans dix camps et trois zones d'installation. Il y avait également, selon les autorités, 200 000 réfugiés burundais et congolais installés dans des villages situés à proximité de la frontière.

Le rapatriement des réfugiés burundais s'est poursuivi avec lenteur tout au long du premier semestre 2005 ; en revanche, la tenue d'élections démocratiques au Burundi à la fin du mois d'août a entraîné une accélération spectaculaire des rapatriements, le nombre moyen passant de 2 500 rapatriements par mois jusqu'en juillet à environ 4 500 retours par semaine en août 2005.

En RDC, la Mission de l'Organisation des Nations Unies (MONUC) a renforcé sa présence et ses capacités d'intervention sur le terrain ; parallèlement, l'intégration des ex-groupes rebelles dans l'armée nationale a progressé, pendant que le gouvernement de transition affermissait et étendait son autorité sur le territoire. Cette évolution positive, associée à la perspective d'élections législatives au premier semestre 2006 – rendue plus concrète par le processus d'inscription sur les listes électorales amorcé en juin 2005 – a entraîné une augmentation des rapatriements spontanés au sein de la population réfugiée congolaise. En RDC, l'UNHCR a enregistré l'arrivée de 10 000 rapatriés en provenance de Tanzanie, dont plus de 2 700 pendant le mois d'août 2005. Dans ce contexte, la Commission tripartite a décidé, à l'occasion d'une réunion organisée à Kinshasa en septembre, de lancer dès le mois suivant un mouvement de rapatriement organisé en direction des principales régions d'origine des Congolais réfugiés en Tanzanie, à savoir Baraka et Fizi, situées au Sud-Kivu.

# **Contraintes**

En ce qui concerne la protection des populations réfugiées en Tanzanie, l'environnement risque de demeurer peu propice pour les raisons suivantes : la politique gouvernementale est axée sur le confinement des réfugiés dans des camps et la montée de l'insécurité au nord-ouest de la Tanzanie est attribuée à la présence des réfugiés.

Au Burundi, l'absence d'accès à la terre et à des services essentiels, ainsi que l'impossibilité d'exercer des activités rémunératrices non agricoles pourraient devenir des obstacles majeurs au rapatriement et à la réintégration durable si la communauté internationale et le Gouvernement ne prennent pas des mesures pour y remédier. En RDC, l'accès à la terre et à la propriété foncière ne posent apparemment pas de problème majeur au Sud-Kivu ; en revanche, la présence de groupes rebelles dans certains secteurs, le nombre élevé d'incidents liés à la violence sexuelle et sexiste et l'absence de services essentiels posent toujours de graves problèmes et freinent le rythme des retours.

# Stratégie

# **Protection et solutions**

L'UNHCR continuera à aider les réfugiés burundais à regagner leur pays et facilitera le rapatriement des réfugiés congolais, tout en continuant à offrir une



Au centre de départ de Kanembwa, à Kibondo, des réfugiés burundais chargent leurs affaires dans un camion, avant le rapatriement. UNHCR / M. Bulow-Olsen

assistance et des services aux réfugiés qui ne peuvent ou ne veulent pas rentrer pour l'heure. La stratégie à l'égard des réfugiés burundais et congolais sera essentiellement axée sur le rapatriement ; l'UNHCR se dotera néanmoins de moyens renforcés pour recenser les réfugiés qui seraient admissibles à une réinstallation à partir de la Tanzanie.

En 2006, l'UNHCR offrira un appui renforcé aux « Burundais de 1972 » (Burundais ayant quitté leur pays en 1972 ou avant les événements de 1993) ; ces

réfugiés, dont le nombre est estimé à 200 000, vivent dans des zones d'installation établies dans la région de Rukwa et Tabora. L'Organisation militera en faveur de l'intégration sur place des réfugiés qui souhaitent demeurer dans le pays et prônera l'octroi d'une aide au développement ciblée sur l'administration locale et les communautés d'accueil des réfugiés, en vue de favoriser encore davantage l'insertion économique et sociale de ces derniers. Elle appuiera directement les activités axées sur la communauté et facilitera le dépôt des demandes de naturalisation.



L'UNHCR continuera d'appuyer l'intégration sur place de quelque 2 600 réfugiés somaliens logés dans la zone d'installation de Chogo, en facilitant le processus de naturalisation des candidats restants et en menant des activités d'insertion socioéconomique, lesquelles devraient être achevées d'ici la fin de l'année 2006.

La stratégie de protection de l'UNHCR en Tanzanie sera destinée à combler les « lacunes » mises en évidence en 2005, dans le cadre du Projet de renforcement des capacités de protection. En particulier, l'Organisation aidera le Gouvernement à remédier à certaines incohérences dans des dispositions légales qui demandent à être harmonisées et à clarifier les attributions des différents ministères, eu égard à la gestion des affaires de réfugiés. À cet effet, elle apportera une aide technique lors de la révision du projet de loi sur les réfugiés et de la rédaction d'un guide sur la gestion des problèmes de réfugiés. L'UNHCR contribuera également à l'élaboration d'instructions permanentes et de directives en matière de DSR, tout en formant les services gouvernementaux concernés. Ces programmes de formation s'adresseront également aux fonctionnaires chargés de l'accueil et de l'enregistrement des demandeurs d'asile dans les zones frontalières. L'Organisation aidera les autorités à délivrer des pièces d'état civil et des documents attestant du statut de réfugié. Elle identifiera en outre des ONG spécialistes de l'aide juridique et les associera aux consultations, aux activités de formation et aux opérations, en vue d'accroître les capacités de protection des réfugiés.

Pour remédier aux problèmes de sécurité, l'UNHCR et les autorités tanzaniennes passeront en revue l'intégralité du dispositif de sécurité, y compris le système sungu-sungus mis en place par les réfugiés, et les formes traditionnelles d'exercice de la justice dans les camps, afin de délimiter les domaines où des améliorations sont nécessaires. L'Organisation encouragera le recrutement d'un nombre supplémentaire d'agents de sécurité féminins et consolidera les mécanismes de suivi afin de garantir le respect du Code de conduite. Elle s'efforcera de renforcer les mécanismes de prévention et de prise en charge des violences sexuelles et sexistes en étendant les programmes existants aux communautés locales ; dans la même optique, elle étudiera les pratiques culturelles et les rôles sexuels qui sont à l'origine de la violence sexuelle et sexiste et consignera le résultat de ses recherches dans des documents.

Afin de lutter contre les préjugés négatifs et de promouvoir une image plus favorable des populations réfugiées en Tanzanie, l'UNHCR et ses partenaires intensifieront leurs activités d'information et d'éducation en direction de groupes clés, renforceront les capacités des groupes de défense de la cause et sensibiliseront les médias au sort des réfugiés et à la nécessité de les protéger.

## **Assistance**

L'Organisation entreprendra des démarches auprès des donateurs pour obtenir leur appui et s'emploiera à garantir la fourniture d'un volume adéquat de vivres et d'articles non alimentaires en montrant que les pénuries d'articles de secours essentiels entraînent souvent de graves problèmes de protection, notamment des violences sexuelles et sexistes. L'UNHCR encouragera le Gouvernement tanzanien à allouer des terres agricoles, suivant le principe du métayage, aux réfugiés et à assouplir les restrictions relatives à la circulation. Il appuiera également des activités génératrices de revenus impliquant à la fois les réfugiés et la population autochtone. Le Haut Commissariat poursuivra ses efforts pour améliorer les services médicaux et éducatifs dans les camps, en mettant l'accent sur les mesures de prévention et de lutte contre le paludisme et sur la réduction du nombre d'élèves par enseignant. Enfin, il encouragera l'intégration des initiatives d'aide aux zones d'accueil des populations réfugiées dans des programmes plus larges de développement à long terme, bénéficiant aux communautés locales.

# Effet escompté

Si les évolutions positives amorcées au Burundi et en RDC se confirment, l'UNHCR espère remédier durablement aux problèmes d'un nombre considérable de réfugiés hébergés dans des camps en 2006. Les efforts de l'UNHCR visent également à créer des conditions propices au lancement d'un programme d'intégration des réfugiés sur place. L'on espère que la Tanzanie continuera de prodiguer sa remarquable hospitalité aux demandeurs d'asile et que les réfugiés bénéficieront d'une image plus positive, dans les milieux de l'administration et au sein de la population tanzanienne. Le cadre général de protection devrait s'améliorer du fait de l'intensification des efforts entrepris au titre du Projet de renforcement des capacités de protection. L'UNHCR entend veiller à ce que tous les réfugiés, indépendamment de leur âge, de leur sexe ou de leur milieu, jouissent des droits qui sont les leurs et bénéficient de services conformes aux normes internationales ; l'UNHCR espère également assister à une diminution des incidents de sécurité et des agressions sexuelles et sexistes, du fait de l'augmentation du nombre de responsables identifiés et traduits en justice.

# Organisation et mise en œuvre

# Structure de gestion

En 2006, l'UNHCR emploiera 164 collaborateurs (39 fonctionnaires internationaux et 125 collaborateurs nationaux) et 36 VNU (13 expatriés et 23 ressortissants tanzaniens). Les opérations seront gérées dans la capitale, Dar es Salaam, et dans cinq bureaux extérieurs, avec l'appui d'un groupe implanté à Mwanza.

# Coordination

L'UNHCR travaille en étroite liaison avec le Département des réfugiés, au sein du ministère de l'Intérieur, qui est chargé de coordonner toutes les affaires en rapport avec les réfugiés en Tanzanie, et avec 13 partenaires non gouvernementaux. Le programme en faveur des réfugiés bénéficie également de l'appui d'un certain nombre d'institutions des Nations Unies : le PAM fournit des rations alimentaires, l'UNICEF joue un rôle complémentaire et néanmoins fort important dans les secteurs de la santé et de l'éducation, la FAO procure des intrants agricoles et l'OMS apporte son expérience et ses compétences en matière de vaccination. Des réunions de coordination sont régulièrement organisées avec des représentants des ONG, des institutions des Nations Unies et de l'administration tanzanienne. L'UNHCR est un membre actif du Groupe de travail pour le nord-ouest de la Tanzanie, qui étudie spécifiquement les moyens d'accroître l'aide des Nations Unies aux régions d'accueil des réfugiés. L'UNHCR participe également au Groupe des partenaires du développement et préside, avec le PAM et l'UNICEF, un sous-groupe qui se réunit chaque mois pour présenter certaines questions en rapport avec les réfugiés aux représentants des donateurs. L'OIM facilite les voyages des réfugiés dans le cadre des procédures de réinstallation.

# Bureaux Dar es Salaam Kasulu Kibondo Kigoma Lugufu Mwanza Ngara

# **Partenaires**

# Organismes gouvernementaux

Commissariat aux prisons

Ministère de l'Intérieur

Secrétariat administratif régional (Kigoma et Tanga)

# ONG

CARE International

Caritas Rulenge

Chama Cha Uzazi na Malezi Bora Tanzania

Comité international de secours

Concern Worldwide

Norwegian People's Aid

Relief to Development Society

Société tanzanienne de la Croix-Rouge

Southern Africa Extension Education Unit

Tanganyika Christian Refugee Services

Tanzania Water and Environmental Sanitation

Vision mondiale Tanzanie

### Autres

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

FAC

**FNUAP** 

OIM

OMS

PAM

**PNUD** 

UNICEF

Budget (dollars EU.)			
Activités et services	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total
Protection, suivi et coordination	8 830 357	1 228 062	10 058 419
Abris/autres infrastructures	984 220	100 000	1 084 220
Appui opérationnel aux partenaires	2 672 144	200 000	2 872 144
Assainissement	225 306	15 000	240 306
Assistance juridique	2 702 524	43 518	2 746 042
Besoins domestiques	664 650	20 000	684 650
Eau	702 061	15 000	717 061
Education	1 055 069	0	1 055 069
Production vivrière	20 704	0	20 704
Santé	2 041 847	55 660	2 097 507
Services communautaires	416 073	105 000	521 073
Sylviculture	481 381	0	481 381
Transport/logistique	4 454 020	1 735 000	6 189 020
Total des opérations	25 250 356	3 517 240	28 767 596
Appui au programme	2 748 363	0	2 748 363
Total	27 998 719	3 517 240	31 515 959

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les chiffres se réfèrent au programme supplémentaire de l'opération de rapatriement et de réintégration des réfugiés congolais (RDC).

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas les dépenses d'appui, fixées à 7 pour cent soit 246 207 dollars E.-U., prélevées sur chaque contribution aux fins de remboursement des dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR (terrain et Siège).